

Règlement de concours des Maisons Fleuries 2023

« Embellissons ensemble notre ville »

- **Principe de ce concours :**

- Ce concours est propre à la ville de Saint-Jean de Braye et récompensera les habitants de leurs efforts sur la mise en valeur de leur environnement proche ayant une plus-value pour l'espace public et le respect de la Biodiversité.
- Les modalités de participation : les Abraysiens souhaitant participer, doivent faire la démarche personnelle d'inscription via l'accueil PDTP ou le site de la ville.
- Le jury invitera un gagnant d'une des catégories de la saison précédente pour se joindre à lui.
- Il y a 5 catégories.
- Les critères de notation seront revus pour davantage de cohérence.
- Les récompenses seront en adéquation avec les critères de notation en limitant les bons d'achats mais en favorisant des entrées vers des parcs ou château reconnus au niveau de la qualité du paysage.

- **Composition du jury :**

- **2** élus dont l'adjoint délégué à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti.
- **2** agents du service espaces publics.
- **1** des gagnants de la saison précédente.
- **2** personnes représentants les comités de quartier.
- (1) Le jury est ouvert aux personnes membre d'une association horticole/jardins pluriels/permaculture (optionnel).
- **3** personnes des associations suivantes : SHOL (2 personnes), Pomone (1 personne).

- **Catégories :**

- 1^{ère} catégorie : Habitation individuelle avec végétalisation visible de la rue
- 2^e catégorie : Habitation collective (balcon ou rez de jardin)
- 3^e catégorie : Commerces et entreprises
- 4^e catégorie : Jardin Potager individuel ou collectif (jardins partagés, de quartier, jardins familiaux...)
- 5^e catégorie : Jardin d'enfants d'ornement ou potager (centre sociaux, accueil de loisirs, jardin des écoliers...)

- **Critères de notation (grands principes) :**

- Visible de la rue (façade, toiture et/ou pied de murs végétalisés).
- Aspect général : ampleur de la végétalisation, respect des arbres en port libre, mise en place de pièges à nuisibles, mise en valeur des végétaux.
- Diversité et originalité de la palette végétale et du respect de la faune : nichoirs, abris à hérisson, mangeoire pour l'hiver, hôtel à insectes...
- Intégration des principes de développement durable : emplois de variétés peu gourmandes en eau, non arrosage du gazon, récupération des eaux de pluie, paillage minéral ou végétal, compost, jachères fleuries...

- **Récompenses :**

- Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense sous forme d'une entrée pour deux personnes à un site en adéquation avec leur catégorie.
- 3 autres prix pourront être attribués sous forme de végétaux, de livres, il s'agirait du « Prix coup de cœur du jury », du « Prix d'encouragement » et du « Prix de l'arbre », ces trois prix sont distincts du classement par catégorie et ceux qui ont déjà un prix ne peuvent en bénéficier.
- Tous les autres participants se verront récompenser par un lot (sachets de graines, plantes, miel abraysien, produits locaux ...).